

VERSAILLES ENVIRONNEMENT ET INITIATIVE

Siège : 26, rue St Médéric - 78000 – VERSAILLES
Tél : 01 39 53 19 48 - Courriel : assocvei78@orange.fr

<http://www.vei.free.fr>

Bulletin d'information N°7 - Eté 2009

Edito : le mot de la Présidente



Dans un contexte général morose, et un contexte versillais peu lisible pour le citoyen, V.E.I persévère sur son chemin.

Le regroupement des communes avec d'autres, afin de gérer tel ou tel thème (transports, eau, déchets) touche aussi Versailles, et amène l'association à varier ses interlocuteurs, qu'ils soient individuels, associatifs ou institutionnels : Grand Parc, Syndicat des eaux... Et aussi accueillir des membres venus d'autres communes. C'est un pas à franchir, sans pour autant abandonner la proximité qui est l'un des fondements de l'association.

Les six mois qui se sont écoulés ont mieux révélé la variété des membres de l'association et leur capacité d'initiative : participation parfois chronophage et déroutante à des conseils de quartier, initiative sur la sécurité routière, balades sympathiques, visite agricole, participation à des mini-débats.

Malheureusement, pour ce qui est de l'environnement, les dix huit mois écoulés soit le quart de la durée totale de nouvelle mandature n'ont pas permis de voir apparaître des résultats nets sur les sujets qui nous tiennent à cœur :

- Pas de perspective vraiment claire pour la ZAC Chantiers dont les pourtours se dégradent.
- Aucun progrès en matière de circulation, - de plus de plus de camions aux heures interdites notamment- un plan local de déplacement (PLD) très en retard, alors que c'est un souci quotidien pour nous tous,
- une qualité encore faible de l'information municipale - à ne pas confondre avec la communication qui atteint un niveau quasi luxueux-, et une participation citoyenne encore chaotique dans certains conseils de quartier, après un lancement tardif mais mis en scène méthodiquement.

La "crise" certaine des recettes, n'est que partiellement responsable de cette absence de progrès, et si l'environnement tient à cœur de beaucoup de gens aujourd'hui, on se demande parfois s'il intéresse vraiment nos élus citoyens...

Anne Boisroux-Jay, Présidente.

Humeurs... Communauté de Commune ou fusion de Communes ?



La Commune ; le Département ; la Région ; l'Etat ; l'Europe et voilà maintenant qu'on ajoute une strate à cette pyramide...la "Communauté de Communes" (ou d'agglomérations). C'est ce qu'a décidé le conseil municipal de Versailles le 2 juillet dernier en votant l'extension de compétence de la communauté de commune du Grand Parc. Onze communes sont concernées.

La "Communauté de Communes" qui devrait être en service au 1^{er} janvier 2010, exerce en lieu et place des communes un certain nombre de compétences ; certaines sont obligatoires, d'autres facultatives, d'autres enfin, optionnelles. Elle est administrée par un conseil communautaire composé de délégués élus par les conseils municipaux. Versailles aura ainsi 19 représentants dans le conseil. Dans la corbeille l'Etat s'engage à apporter 7.5 M d'Euro, à répartir.

Cette importante résolution a été adoptée- à mon grand étonnement- presque sans débat, le groupe URV mis à part. L'opposition de gauche, pas dérangée par le fait de n'avoir aucun siège, a voté à une exception près, avec la majorité ... Est-ce qu'on n'est pas en train de vendre un peu de son âme pour un plat de lentilles ? A suivre en septembre. **(GB)**

Le Développement économique peut aussi se construire sur la dynamique du regroupement de communes -fusion complète de communes- en priorité Le CHESNAY et VIROFLAY (2 communes très imbriquées dans VERSAILLES...). L'accroissement du nombre d'habitants, la complémentarité des moyens entre les communes dont les ressources sont différenciées, permettront seuls à l'avenir d'atteindre la "masse critique" qui autorise l'application de principes urbanistiques répondant aux exigences environnementales et d'un développement économique durable tourné vers les activités du futur, de l'innovation et de l'émergence de nouvelles technologies en complément du pôle de compétence de VERSAILLES dans le domaine du patrimoine, de l'art, de l'architecture, de l'artisanat, du tourisme et du commerce associé...

En fusionnant des communes, notamment Le CHESNAY, VIROFLAY, VERSAILLES ..., se créent de véritables économies de moyens, se corrigent les disparités artificielles d'une commune à l'autre, s'élargit le périmètre urbanistique et organisationnel dans les domaines économiques et des transports...Ce résultat permettrait d'économiser la création d'un étage supplémentaire "agglomération de communes" dans l'effroyable jeu de poupées russes des Collectivités territoriales. Nous ne devons pas être les complices des édiles qui défendent "bec et ongle" leur pré carré à des fins privées et individuelles fort éloignées du service public et du dévouement à la vie de la cité ! **(FC)**

Conseils de quartier



V.E.I a la chance d'avoir, dans 6 quartiers sur 7, un représentant élu. Après une mise en place tardive des conseils (janvier 2009) il nous a paru utile de réunir nos représentants pour recueillir leur avis sur le fonctionnement de leur conseil.

Réponses en demi teinte...si dans certains quartiers les commissions ont été rapidement constituées et actives, les réunions planifiées, dans d'autres, mais les plus nombreux, il semble que le démarrage soit plus laborieux.

L'association, avec d'autres, avait demandé qu'un "charte" régent ces conseils pour tenter de lisser les trop grandes différences de fonctionnement que l'on avait pu observer sous la précédente mandature : une charte existe mais les différences subsistent ! V.E.I le regrette. ***Nous ne saurions trop rappeler combien le fonctionnement des conseils est lié au dynamisme et à l'investissement des président(e)s. C'est loin d'être le cas partout ! Il appartient aussi aux membres des conseils de bousculer un peu les élus !***

Plan Local de déplacements (dit PLD).. On ne sait pas très bien ou l'on va, et on n'y va pas vite....



Avec un an de retard, les associations ont été à nouveau sollicitées, cette fois pour donner leur avis sur le PLD, en voie d'élaboration depuis 2007, qui inclut les 11 communes de Versailles Grand Parc plus cinq autres communes : Bailly, Châteaufort, Les Clayes-Sous-Bois, Le Chesnay, Vélizy, totalisant 235 000 habitants.

L'étude présentée (enfin) le 11 juin comprend un état des lieux et des exemples de solutions. Mais c'est un "catalogue" plutôt qu'une définition de priorités assorties de moyens de réalisations, qu'on espère voir venir un jour?

Les transports sont pourtant un souci quotidien pur les franciliens, y compris à Versailles, et tous les programmes électoraux en ont parlé.. Sitôt oubliés ? Sujet trop difficile ? Les élus ne font pas preuve de la plus grande diligence pour s'entendre entre eux et ensuite résoudre les problèmes qui empoisonnent notre quotidien...

Eaux potables, eaux usées, eaux pluviales à Versailles.. Des travaux coûteux en vue



A la suite des deux exposés débats organisés cet hiver, VEI a siégé les 17 et 23 juin à la commission consultative des usagers de deux « syndicats des eaux », incluant la commune de Versailles. L'un pour l'eau potable, le SIGSEVEESC(20 communes), et l'autre pour la collecte et l'assainissement des eaux usées le SMAROV , qui concerne les rejets épurés dans le Ru de Gally.

En prévision : 853 km de tuyaux à entretenir par tranches, une station d'épuration qui doit être rénovée (144 millions€!), des bassins de rétention pluviale non pour éviter les inondations mais le débordement des stations d'épuration par temps d'orage (100 millions€) enfin mise en sécurité des installations de pompage d'eau potable en cas de grande crue de la Seine (hauteur 1910, plus 1 mètre), car les réserves en cas de crise sont très faibles.

Tout cela va donc coûter fort cher et aurait du être réalisé avant (d'ailleurs Versailles fait partie, des 25 dernières stations françaises non mises aux normes européennes : la ville du Roi est connue pour cela jusqu'à Bruxelles...)

Une fois connues les subventions (du Département et de l'Agence de l'eau), nous connaissons l'***incidence sur nos factures d'eau*** qui, on le rappelle, comportent une " part" eau potable et une " part" assainissement. Espérons que les résultats seront à la hauteur de la dépense et faits à temps.

(Prix de l'eau à Versailles, en moyenne 3,7 €/m3 -moyenne France 3,2€/m3)

Assemblée générale du 11 mars 2009

L'assemblée générale ordinaire du 11 mars dernier a permis aux membres présents de débattre autour de 3 points présentés : La ZAC Chantiers, ou en est-on ? (Y.Albrieux, du comité de sauvegarde des Chantiers) ; les conseils de quartier : qu'en attendes vous ? (par un représentant de VEI en conseil de quartier) ; que faut-il penser de la téléphonie mobile ? (M.Roger).

A venir :

- Forum des associations samedi 12 septembre. RDV au stand VEI
- Promenade ONF en forêt de Fausses Reposes, dimanche 4 octobre, RDV monument Pershing 14h15.
- Exposé sur les déchets en novembre.

Visite d'une exploitation agricole des Yvelines- 16 mai 2009



Un groupe de 14 personnes a pu visiter avec beaucoup d'agrément et d'intérêt, grâce à la chaleur et à la compétence des exploitants qui nous ont accueillis, dans leur exploitation maraîchère et fruitière en production sur 12 ha, en haut d'une colline. Ils sont particulièrement sensibilisés aux problèmes de pollution du fait de leur histoire familiale (abandon partiel de surfaces à Montmorency en raison de boues d'épuration chargées de métaux).

L'arrosage est assuré par prélèvement local car le chlore de l'eau du réseau ne convient pas aux petits fruits. L'apport d'engrais est « raisonné », des apports organiques sont assurés par recours au fumier de cheval assez facile à se procurer dans le département.

C'est la 3^e génération en agriculture, avec des pointes de travail importantes jusqu'à 75h par semaine, avec un étalement des différentes productions, (par exemple fraises de mai à septembre) afin de pouvoir vendre sur les marchés régulièrement: 4 marchés par semaine à Versailles; ceci permet un meilleur revenu, et plus de liberté par rapport aux exigences des distributeurs (zéro défaut et gros calibre). Mais être en île de France c'est aussi être soumis à des problèmes fonciers et de voisinage plus importants qu'ailleurs.

Pommes poires prunes fraises (ah...Les "séraphines" et les "chérubines"!) framboises, groseilles, courgettes, radis, salades tomates.. La production est très variée. Nous avons terminé la visite par une dégustation.

Mais aussi :

A moins de 10 km d'ici, tout près de Jouy en Josas, sur 50 ha, la ferme de Viltain accueille les visiteurs : 600 vaches dont 300 laitières produisent 7000 l de lait par jour, visite des étables, on assiste à la traite, dégustation de lait frais et de produits laitiers etc....A côté la cueillette propose fruits rouges et pommes, et tous légumes à cueillir : on pratique l'agriculture raisonnée, l'arrosage par goutte à goutte, quand à l'engrais, avec tous ces animaux, il est tout trouvé ! **A voir.**

En vélo sur le plateau de Satory :

Le 14 juin, six volontaires affrontent les côtes permettant de rejoindre le plateau de Satory en direction du futur site de l'O.I.N. (Opération d'Intérêt National)



Température agréable sur un itinéraire largement pourvu en pistes cyclables permettant une promenade en sécurité. Une pensée en passant pour quelques vestiges du Grand Parc (porte et étang du trou salé). Nous avons tout de même parcouru une bonne vingtaine de kilomètres.

ZAC CHANTIERS...Mais quel chantier ?



Depuis février 2007, la ZAC chantiers est en panne, pour modification que VEI espère positive. Le nouveau maire de Versailles a fait un point lors du conseil municipal du 26 mars 2009. Un petit exposé associatif a également été fait le 13 mars lors de l'AG de VEI .On en retient que le multiplexe sera remplacé par une salle plus modeste, que toute architecture " stalinienne" sera désormais écartée, qu'il y aura bien-seul point positif clair- une trouée piéton de Saint louis à la gare. Et que la Ville souhaite se désengager de dépense excessive sur le parking.

Mais aussi que 1400 mouvements de bus (en report de la rue des Etats généraux vers l'avenue de Sceaux) sont prévus et que la circulation sera difficile (NB : plus encore surtout si la circulation des camions interdits augmentent encore en remplaçant les autobus, car rien n'a été fait à leur rencontre dans cette rue malgré les promesses)

Région et Département ont apporté des budgets importants pour cet aménagement. Il serait temps que l'affaire se débloque. L'arrêt quasi total des informations sujet devient difficile à supporter, surtout pour les riverains proches, vraiment désabusés. Et l'endroit se dégrade.

Pistes



On n'y croyait plus...et pourtant les pistes nord et sud au long de la RD10, entre la grille de l'Orangerie et la grille des Matelots, sont physiquement interdites au stationnement sauvage des voitures. C'est l'aboutissement d'un long et laborieux travail associatif !

Domage que le bel enrobé (photo ci-contre) soit limité aux 400 m visibles depuis la terrasse du château ! Nous espérons mieux : Le reste (jusqu'à Saint Cyr) est sans changement sauf, quand même, l'impossibilité de stationnement entre les deux grilles.

Comme on pouvait s'y attendre le stationnement sauvage est reporté au-delà de la grille des Matelots puisqu'aucun aménagement particulier n'est actuellement prévu. La proximité d'une résidence présidentielle limitera peut-être ces désordres.

Appliqué ou pas ? Les choses ont-elles vraiment changé ?



Il n'est pas dans nos habitudes de publier les textes officiels de la mairie. Pensez-vous que l'arrêté du 10 mars 2009 (ci-dessous) soit respecté ? La mairie a fait des efforts, mais nos concitoyens ?

Le Maire de la Ville de Versailles,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre dans l'intérêt de la sécurité et de la salubrité publique toute mesure relative à la lutte contre les nuisances provoquées par les déjections canines.

ARRETE

Article 1^{er} : *Les dispositions de l'article 6 alinéa 3 de l'arrêté n°2000/800 relatif à la propreté urbaine sont abrogées.*

Article 2 : *Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'animaux de procéder immédiatement, par tous moyens appropriés, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, ainsi que les squares, parcs, jardins, installations sportives et espaces verts publics à l'exception des espaces aménagés à cet effet (canisites).*

Article 3 : *Les agents de Police Municipale sont habilités à dresser un procès-verbal aux contrevenants sur le fondement de l'article R.610-5 du Code Pénal. Le procès-verbal sera transmis au Tribunal de Police compétent. L'infraction est passible d'une amende de 1^{ère} classe, conformément à l'article 131-13 du Code Pénal.*

Article 4 : *Monsieur le Commissaire de Police de Versailles, Monsieur le Directeur Général des Services, ainsi que les agents placés sous ses ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire exécuter le présent arrêté.*

Article 5 : *Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie, affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Ville.*

Article 6 : *Le présent arrêté sera transmis à :*

- *Monsieur le Commissaire de Police de Versailles*
- *Monsieur le Préfet*

*Fait à Versailles, le 10 mars 2009
Le Maire de Versailles,
François de MAZIÈRES*